

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026

Présents : F. GARNIER - D. LAGRIFFOUL - P. DEVRAIGNE - C. PANAFIEU - C. BESSIERES - S. VAN DOORN - R. CHOPINEAUX - K. PRET - L. PRUNAC - G. SCRAVAGLIERI - M. PIRIO GUIRLINGER - M. MEBROUK - S. VIEU - D. MONTAIS - J. LIENARD - C. GRAUX - G. CALAS - V. DUPONT - M. CHERRIER - R. HUESA - A. du ROURE - F. SEIGNOUREL de PASTORS - N. BURGAT - J. FAIVRE

Mandats : S. MALPUECH à L. PRUNAC - D. BASSALAIR à D. LAGRIFFOUL - J. FAIVRE à G. LAMBERT - S. MARTIN à R. CHOPINEAUX - F. MANOGIL à A. du ROURE

Secrétaire de séance : Mme Michèle PIRIO GUIRLINGER est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 sera soumis au vote lors du prochain Conseil Municipal, celui-ci étant encore en cours de finalisation. Il annonce également l'inscription d'un point sur table relatif à la désignation de représentants de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, appelés à siéger au SICTOM. Ce point sera soumis au vote au point XIV de l'ordre du jour.

I. Adoption du règlement budgétaire et financier M57

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que le règlement budgétaire et financier a pour objet de fixer les règles de gestion budgétaire, financière et patrimoniale de la commune, et de permettre la bonne préparation ainsi que la bonne exécution du budget.

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme S. VAN DOORN présente successivement les points II à VI et indique que le vote interviendra point par point à l'issue de la présentation de l'ensemble de ces points.

Mme S. VAN DOORN rappelle en préambule que ces points visent à présenter les résultats financiers de l'exercice 2025, les affectations de résultats, l'état de la dette communale, ainsi que les ajustements apportés au budget primitif 2026.

Mme S. VAN DOORN présente l'exécution 2025 du budget annexe Photovoltaïque.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement est de -4 870,36 €, et en investissement de 70 552,56 €.

Le résultat de l'exercice 2025 est de -2 294,92 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'établit donc à 65 682,20 €, affecté en section d'investissement et reporté au budget annexe Photovoltaïque pour 2026.

M. le Maire précise que ces fonds ne pourront pas être affectés au budget principal de la commune et seront réinvestis exclusivement dans des projets photovoltaïques.

Mme S. VAN DOORN expose ensuite les résultats du budget principal.

Les résultats 2024-2025 conduisent à un report de résultat pour 2026 de 62 497 €. Les résultats dégagés permettent de soutenir l'autofinancement des investissements.

La section de fonctionnement correspond au budget de fonctionnement de la mairie (impôts fonciers, dotations, etc.). Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux charges de personnel et aux charges à caractère général (fluides, etc.). Les investissements concernent les achats de matériel et les projets.

Le report 2026 s'établit donc à 62 497 €. Mme S. VAN DOORN appelle à la vigilance concernant les futurs investissements, il conviendra de maîtriser les dépenses. M. le Maire précise qu'il sera particulièrement attentif à la consommation des fluides. La moindre dépense devra être quantifiée afin de préserver la capacité d'investissement.

L'objectif est de maintenir un résultat de fonctionnement suffisant permettant de continuer à investir.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 2,95 % par rapport à 2024, tandis que les recettes de fonctionnement augmentent de 3,65 %.

L'annuité de la dette s'élevait en 2025 à 673 370,52 €. En 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté moins vite que les recettes de fonctionnement, mais le résultat de fonctionnement connaît une forte baisse.

Mme A. du ROURE s'interroge sur l'éclairage public nocturne et demande si des ajustements sont prévus. M. le Maire explique un projet de mise en place de déclencheurs.

Mme N. BURGAT indique avoir observé un lampadaire sur deux allumé dans la Grand-Rue. M. le Maire précise que ce type de solution n'est pas réalisable dans toutes les rues, notamment dans le cœur de ville.

Il ajoute qu'une réduction de l'intensité lumineuse peut également être envisagée. Maintenir un éclairage nocturne relève, selon lui, d'une question de sécurité publique, dans un contexte où les dispositifs de

vidéosurveillance restent encore insuffisants et où des incivilités et cambriolages sont constatés dans les zones sombres.

Mme A. du ROURE demande si cette dépense est réellement prioritaire par rapport à d'autres besoins, comme la climatisation dans les écoles par exemple. M. le Maire répond que tout est prioritaire à Servian, mais qu'il faut hiérarchiser les priorités.

Mme S. VAN DOORN précise que l'excédent de fonctionnement sert également à rembourser le capital de la dette. Le seuil de criticité est d'environ 12 ans. Un « bol d'air » est attendu en 2028.

M. le Maire indique qu'aucun emprunt ne sera contracté sur les deux prochaines années. Les programmes seront suivis et un maximum de travaux sera réalisé en régie.

Concernant le budget primitif, Mme S. VAN DOORN précise qu'il est établi sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 10 février 2026 en Conseil Municipal. Il a été voté le 3 mars 2026 de manière anticipée par l'ancien Conseil Municipal, dans le contexte précédant les élections.

Une erreur d'imputation de 1 000 € de recettes dans la mauvaise section (fonctionnement au lieu d'investissement) a entraîné une anomalie bloquante lors de l'intégration du flux informatique dans Hélios. Cette situation impose donc de procéder à un nouveau vote du budget, annulant le précédent.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise avoir vérifié la cause de l'anomalie bloquante auprès des services concernés.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS indique n'avoir jamais caché les chiffres ni les résultats de la mairie. Elle confirme une gestion rigoureuse des services municipaux, des résultats satisfaisants et un bon ratio de gestion. Elle ne remet pas les chiffres en cause et dit avoir pleinement conscience de la situation difficile. M. le Maire demande à la minorité de formuler, le cas échéant, des propositions de manière constructive.

Mme S. VAN DOORN explique que dans un délai particulièrement contraint (moins de trois semaines), la nouvelle municipalité a pris connaissance de ce budget afin d'y apporter les corrections nécessaires liées à des éléments nouveaux.

Mme S. VAN DOORN précise que le budget photovoltaïque a été voté le 3 mars 2026. Il a été convenu avec les services de l'État de ne pas revenir sur ce vote.

Concernant le budget principal, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 223 964 € et les recettes de fonctionnement à 6 223 964 €.

Nous avons reçu fin mars le certificat 1259, qui notifie les recettes réelles des taxes directes à prendre en compte dans le budget. Le montant étant plus élevé que prévu, cela a permis de transférer 79 864 € supplémentaires vers la section d'investissement.

La section d'investissement a ainsi augmenté d'environ 300 000 €.

Concernant les investissements pour 2026, deux nouvelles opérations ont été ajoutées :

- Travaux de la crèche suite à l'apparition de fissures,
- Aménagement du parvis du collège, en concertation avec les partenaires institutionnels

Certains crédits ont été augmentés, notamment pour les travaux de la halle aux sports et les parkings urbains.

Concernant les parkings urbains, M. le Maire indique être défavorable au projet de parking Musset, situé près du cimetière, le coût étant très élevé au regard du nombre de places créées, seulement 20. Il exprime le souhait de pouvoir abandonner cette opération. L'achat du terrain et son aménagement coûte plus de 500 000 euros. M. le Maire exprime sa réticence à procéder à une expropriation pour créer un parking.

Une réflexion est par ailleurs en cours concernant le déplacement du monument aux morts de la place du Jeu de Ballon vers le parvis situé à côté de l'église.

La place du Jeu de Ballon pourrait ainsi être transformée en zone de stationnement en zone bleue, avec des bornes limitant le stationnement à 30 minutes.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de dynamiser le centre-ville, notamment en facilitant le stationnement de courte durée, avec la création d'emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que de places réservées aux professionnels de santé.

Mme A. du ROURE s'interroge sur le coût financier déjà engagé pour ce projet.

M. le Maire indique qu'il va étudier les coûts et précise qu'il s'agit, à ce stade, d'une simple réflexion dont il informe le Conseil Municipal.

II. Budget Annexe Photovoltaïque - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Budget Annexe Photovoltaïque - Affectation définitive de résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V. Budget Principal - Affectation définitive de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI. Budget Principal - Vote du Budget 2026

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII. Vote des taux d'imposition locale 2026

Mme S. VAN DOORN donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que les taux des taxes foncières restent inchangés par rapport à 2025. En revanche, s'agissant de la taxe d'habitation, le taux communal actuel (14,46 %) est inférieur à la moyenne départementale (17,36 %), ce qui permet une revalorisation encadrée et suggérée par la trésorerie. Cette évolution correspond à une recette supplémentaire d'environ 13 000 euros.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique avoir pris en considération les propositions de membres formulées par Mme A. DU ROURE. Il énonce les 36 noms qui seront proposés à l'administration fiscale pour siéger au sein de cette commission.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX. Désignation d'un représentant à la SEM-PFO Le Pech Bleu

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner Mme C. PANAFIEU au sein de la SEM-PFO Le Pech Bleu.

Mme A. du ROURE demande pourquoi la commune dispose d'un représentant au sein de cette instance.

Mme D. CASTINEIRA explique qu'il s'agit d'une société d'économie mixte (SEM), structure relevant du champ des syndicats mixtes intégrant dans le partenariat des collectivités territoriales.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X. Désignation d'un représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE de la nappe astienne

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et invite M. J. FAIVRE à exposer sa candidature. Il précise que ce dernier avait sollicité un rendez-vous afin de présenter ses motivations, lequel n'a pas pu être honoré en raison de contraintes d'agenda.

M. J. FAIVRE indique travailler chez SUEZ depuis plus de 30 ans et avoir siégé pendant 8 ans au sein du SMETA. Il précise disposer d'une bonne connaissance de cette organisation et des problématiques à traiter et souhaite mettre cette expérience au service de la commune.

M. le Maire remercie M. J. FAIVRE pour l'exposé de sa candidature et de ses motivations. Il propose de le désigner en remplacement de M. S. MALPUECH comme représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, et lui accorde sa confiance qu'il espère réciproque pour cette mission importante pour la commune.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI. Désignation du représentant aux assemblées de BRL

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner M. J. FAIVRE en qualité de représentant de la commune au sein des assemblées de BRL.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII. Avis sur la régularisation du périmètre syndical de l'ASA de Belles Eaux de Caux

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que cette régularisation vise à sécuriser juridiquement et administrativement le fonctionnement de l'ASA. Il précise que l'extension envisagée de l'ASA concerne le territoire de Servian.

Mme A. du ROURE propose à M. le Maire d'examiner la possibilité d'étendre le périmètre de l'ASA, en prenant attache avec son Président. M. le Maire la missionne en ce sens.

Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIII. Dénomination voirie communale n° 51

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de nommer la voie communale n° 51 : « Impasse des Peyrals ».

Le point XIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIV. Désignation de représentants de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée appelés à siéger au SICTOM

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la demande de délibération pour cette désignation est parvenue tardivement de la part de la CABM. M. le Maire se désigne lui-même et nomme également, Valérie DUPONT, Gilde CALAS, Monique CHERRIER, Géraldine SCRAVAGLIERI et Raymond HUESA.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV. Informations de M. le Maire

Permanence bureau des élus

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une permanence téléphonique des élus en cas d'urgence, à utiliser avec parcimonie. Il précise que le numéro dédié est le suivant : 06 31 98 95 93.

Permanence du Maire

M. le Maire informe qu'une permanence sans rendez-vous sera organisée une fois par mois, le samedi matin, à la médiathèque, sous la forme de rendez-vous d'environ 30 minutes, en complément des rendez-vous assurés par le Maire en semaine en soirée. Il précise que des permanences de ce type, assurées par les adjoints, seront prochainement mises en place.

XVI. Questions diverses

Retrait des rambardes au stade de rugby

Mme A. du ROURE demande à M. R. CHOPINEAUX si c'est bien lui qui est à l'initiative du retrait des rambardes au stade de rugby. M. R. CHOPINEAUX répond par l'affirmative, précisant que cette décision inscrite dans la campagne vise à améliorer la sécurité des enfants. Mme A. du ROURE salue cette action.

Effondrement de la voirie dans le secteur Bel Ami

Un contentieux est en cours entre l'entreprise Brault et la SAS Bel Ami à ce sujet. Des administrés ont aussi signalé un problème d'évacuation des eaux, entraînant des inondations de vignes.

Immeuble - Boulevard de la Lène

Mme A. du ROURE souhaite savoir où en est le dossier relatif à l'immeuble situé boulevard de la Lène.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un sujet sensible auquel il souhaite s'opposer. Il précise avoir reçu l'entreprise GGL ainsi que l'architecte et le promoteur, lesquels ont présenté de nouveaux plans.

M. le Maire indique être défavorable à ce projet, et souligne un manque de communication entre les parties (constructeur, ancienne majorité municipale et collectif de citoyens). Collectif de citoyens dont l'existence n'aurait pas été portée à la connaissance des porteurs du projet. Il évoque également plus de 89 000 € d'études.

Il précise que les porteurs du projet se sont pliés à toutes les exigences imposées par la Mairie et indique que deux options sont envisagées : soit le refus de signer le permis, entraînant un contentieux et le remboursement pour la commune des frais engagés par le promoteur de 89 000 euros, soit la signature du permis. Il ajoute que les terrains individuels n'ont pas trouvé acquéreurs.

Commissions Municipales

Mme N. BURGAT demande quand auront lieu les premières commissions municipales.

M. le Maire répond que celles-ci seront mises en place le plus rapidement possible, précisant que les choses doivent s'organiser progressivement.

Mme D. LAGRIFFOUL indique qu'elle ne tiendra pas de commission « École et Jeunesse » avant le dernier trimestre de l'année 2026 mais précise que les commissions seront néanmoins organisées régulièrement.

Accès aux bureaux Mairie - Elus de la minorité

M. le Maire demande aux élus de la minorité de ne plus accéder aux bureaux de la Mairie. Les documents peuvent être transmis via l'accueil.

La séance est levée à 19h54.

Fabrice GARNIER
Maire



Michèle PIRIO GUIRLINGER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Michèle Pirio Guirlinger".